



Office de
Tourisme

SERVICE GROUPES

SERVICE GROUPES

Gujan - Mestras
2024



Qui sommes-nous ?

Une sortie scolaire à préparer ? Une journée cohésion d'équipe ou un séminaire à organiser ?
Un moment jovial en famille ou entre amis à planifier ?

Nous sommes là pour vous conseiller et surtout ... on s'occupe de tout !

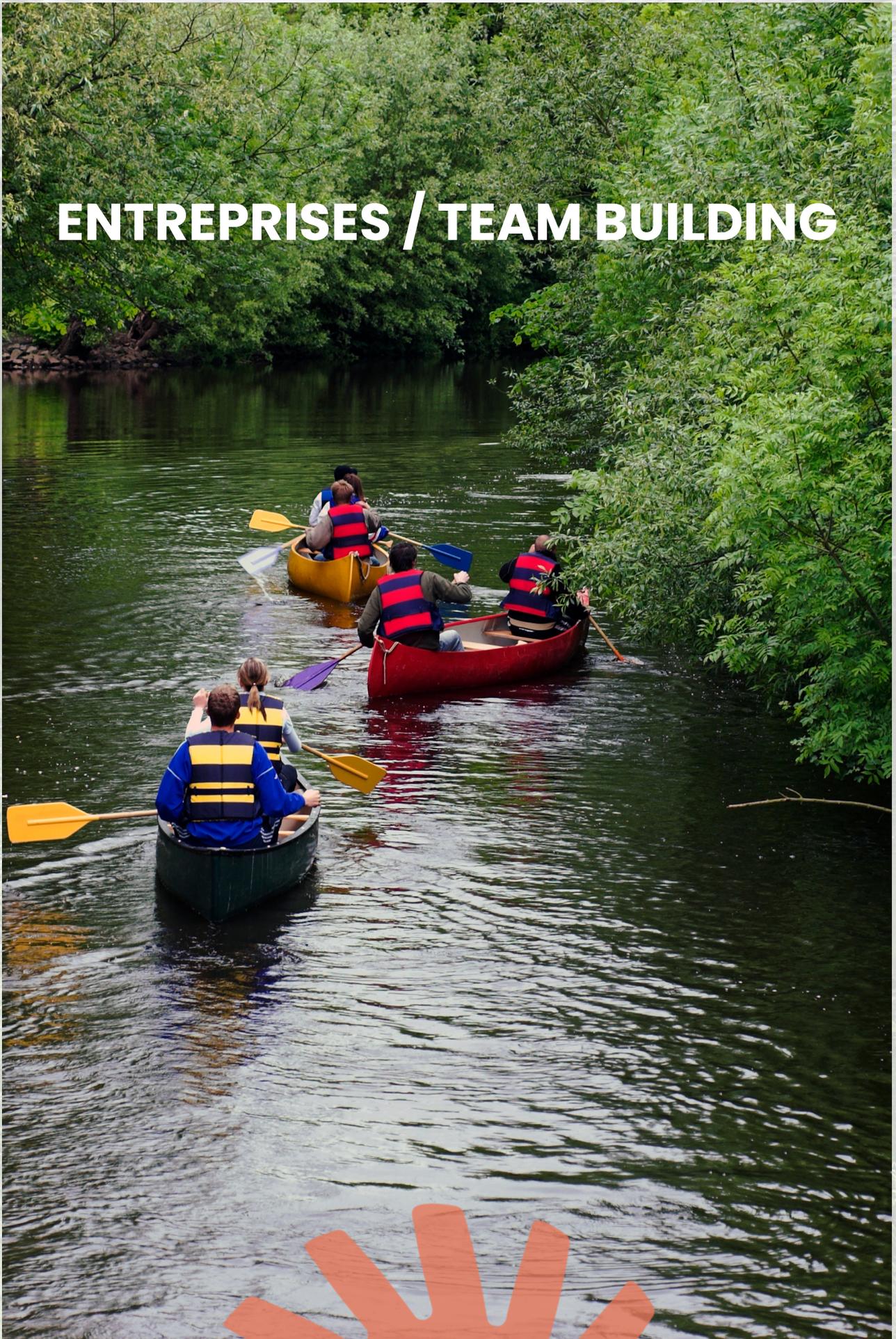
Notre équipe prend le temps d'étudier avec vous votre projet et vous concocte un programme comme vous l'imaginez ! Elle trouve les bonnes expériences, celles que l'on n'oublie pas.

Retrouvez toutes les informations sur les visites et les modalités de nos produits groupes dans la brochure éditée par l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras Terra Ostra !

Pourquoi faire appel à notre service ?

- Obtenez aide et conseils dans la préparation de votre circuit à la journée ou de votre séjour sur le Bassin d'Arcachon par une équipe d'experts de la destination !
- Faites établir gratuitement des devis afin d'organiser sereinement votre sortie.
- Gardez l'esprit tranquille, nous nous chargeons de tout ! Vous ne traitez qu'avec un seul interlocuteur, qui effectue pour vous toutes les réservations et le suivi de votre dossier.

ENTREPRISES / TEAM BUILDING



SOMMAIRE

Qui sommes-nous ? P. 1

Nos visites et découvertes : P. 2 à 6

- La Maison de l’Huître : musée ostréicole
- A la découverte d’un port ostréicole : le port de Larros
- Le vél’ostréitour : le monde ostréicole
- Visite d’une ferme piscicole : production de caviar
- Visite d’une réserve ornithologique
- La Dune du Pilat : un point de vue à couper le souffle
- Le tour vers le futur : sur les traces des métiers qui s’adaptent aux changements climatiques
- Visite d’une rhumerie artisanale

Nos activités immersives : P. 7 à 12

- Atelier créatif autour du bois
- Escape game “La perle du Bassin”
- Balade en trottinettes tout terrain
- Golf
- Balade en Jet Ski
- Balade en kayak de mer
- Descente de la Leyre en canoë
- Activité paddle
- Atelier de mixologie
- Atelier d’œnologie par un ancien sommelier de l’Elysée
- Dégustation d’huîtres dans une cabane traditionnelle

Nos balades en bateau : P. 13 à 16

- Le tour de l’île aux oiseaux
- La littorale “de l’île aux portes de l’Océan”
- Le petit tour des bateliers
- Privatisation
- Balade privative en bateau 9 places
- Balade à bord d’une pinasse traditionnelle

Nos services annexes : P. 16 à 19

- Restauration
- Hébergements
- Locations de salles et vélos

Nos conditions générale de vente : P. 20 à 22



Nos visites et découvertes

La Maison de l’Huître : musée ostréicole

Qui dit Bassin d’Arcachon, dit ostréiculture ! Les huîtres, nous les connaissons tous ! Elles trouvent chaque année leur place sur nos tables de fêtes ! Mais avant d’être servies sur un lit de glace, trois longues années se sont écoulées !

Sur le Port de Larros à Gujan-Mestras, au cœur de la capitale de l’ostréiculture, la Maison de l’Huître vous invite à la découverte de ce produit d’exception : la perle du Bassin !

Une visite en 3 étapes : projection du film “La Vie de l’Huître”, visite guidée dans les différentes salles du musée et découverte libre du parcours extérieur.

Alors pour vraiment devenir incollable sur la culture de l’huître, le musée est incontournable !



BON A SAVOIR



“Poursuivez cette parenthèse ostréicole avec une dégustation d’huître dans les cabanes traditionnelles de nos ostréiculteurs !”

- Maison de l’Huître, Port de Larros à Gujan-Mestras
- Prévoir 1h de visite
- Jusqu’à 60 personnes en simultané
- Toute l’année
- Film aussi en anglais, espagnol, allemand

A la découverte d’un port ostréicole : Le Port de Larros

Ambiance Bassin d’Arcachon ! Venez découvrir l’un des plus emblématiques ports du Bassin d’Arcachon, le Port de Larros à Gujan-Mestras, capitale ostréicole avec ses 7 ports et ses très nombreuses entreprises ostréicoles.

Il suffit parfois de se promener en bonne compagnie pour avoir un tout autre regard sur le milieu qui nous entoure. Entre cabanes ostréicoles, chantiers navals, coquilles d’huîtres ici et là... et le “Barbot” bien entendu, vous vous sentirez tout simplement ailleurs !

Alors suivez le guide ! Un agréable moment de convivialité et de partage en perspective !

BON A SAVOIR

- Port de Larros à Gujan-Mestras
- Prévoir 1h15 de visite
- A partir de 10 personnes et jusqu’à 60 personnes en simultané sur le port
- Toute l’année



Nos visites et découvertes

Le Vel'ostreïtour : le monde ostréicole

Quand l'huître vous dévoile ses secrets... Des paysages, des découvertes et des rencontres uniques ! Pédalez, découvrez et partagez le savoir-faire des ostréiculteurs sur les ports de Gujan-Mestras.

- une balade à vélo commentée (6km)
- une visite d'exploitation
- un atelier d'écaillage
- le film "La vie de l'huître" à la Maison de l'Huître

3h de bonne humeur garantie ! Et, mieux qu'une photo... un excellent souvenir !



Il serait dommage de ne pas terminer cette belle aventure ostréicole par une dégustation d'huîtres chez un producteur. Renseignez vous !



BON A SAVOIR

- Départ devant l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras - La Hume
- Prévoir 3h de balade à vélo
- Jusqu'à 12 personnes
- D'avril à octobre
- Location de vélos possible auprès de nos services

Visite d'une ferme piscicole Production de caviar

La subtilité du grain, l'élégance d'un grain de caviar...

Une activité insolite sur le Bassin d'Arcachon ! Cette ferme piscicole est l'une des seules en France à présenter l'ensemble du cycle de production sur le même site. Nous vous proposons ici une visite originale qui vous entraînera dans l'univers de Perlita, à la découverte des secrets de fabrication du caviar !

La visite se termine par une dégustation de caviar de deux affinages différents, en toute convivialité... pour un souvenir mémorable !

BON A SAVOIR

- Le Teich
- Prévoir 1h30 d'activité
- 15 personnes maximum
- D'avril à octobre



Nos visites et découvertes

Réserve ornithologique

Suivez le guide pour une immersion en pleine nature !

Un guide naturaliste vous accompagne sur les sentiers de la Réserve Ornithologique du Teich.

Au fil d'un parcours d'environ 4km vous découvrirez la réserve, son histoire et ses richesses naturelles. Votre guide orientera votre regard (vous serez équipés de jumelles) et vous aidera à décrypter les comportements des oiseaux au fil des saisons. Du Tadorne de Belon aux Avocettes élégantes, venez découvrir les oiseaux sauvages et leur environnement !

BON A SAVOIR

- Le Teich
- Prévoir environ 2h de visite
- A partir de 15 participants et 23 personnes maximum par guide
- Toute l'année
- Possibilité de prêt de jumelles le temps de la visite



La Dune du Pilat

Un point de vue à couper le souffle

Vous vous posez sûrement beaucoup de questions au sujet de cette dune, la plus haute d'Europe d'ailleurs !

Mais les plus beaux sites se méritent ! Alors, c'est parti pour son ascension... par le sable pour les plus courageux ou par les escaliers pour les autres (tout dépend de la saison) !

Tout en haut, un magnifique panorama s'offre à vous sur l'entrée du Bassin d'Arcachon et le Banc d'Arguin. Tranquillement assis sur le sable tout en profitant de la vue, votre guide percera avec vous le mystère de la majestueuse Dune du Pilat.



“ Une visite guidée davantage axée sur le côté nature et plus technique est également proposée par un guide nature. ”

BON A SAVOIR

- Dune du Pilat
- Prévoir 1h30 à 2h d'activité
- Jusqu'à 30 participants pour une visite guidée traditionnelle et jusqu'à 20 pour la visite avec guide nature
- Toute l'année
- Parking payant et accessible aux bus
- Escalier pour l'ascension de la dune présent d'avril à octobre uniquement



Nos visites et découvertes

“Le tour vers le futur” : sur les traces des métiers qui s’adaptent aux changements climatiques

Le tour vers le futur: Menez l’enquête pour sauver la Terre en partant sur les traces des métiers qui s’adaptent au changement climatique.

Visitez la région et découvrez ses savoir-faire en rencontrant des acteurs passionnés. Ils ont mobilisé leur créativité et expertise pour lancer de nouveaux produits ou services en lien avec le développement durable. Nous vous proposons de les découvrir lors de nos escapades avec visites d’entreprises.

A vous de choisir le thème de la journée et le circuit. Attention, un livret enquête sur les pratiques environnementales vous sera remis en début de journée. Alors pensez à enclencher le mode “ENVOYE SPECIAL” !

Vous devrez aussi faire preuve de créativité au cours de cette journée. Mais Chut !... on ne vous en dit pas plus !

6 circuits thématiques sont proposés:

- *mystères des matériaux durables*
- *mystères des embouteillages*
- *mystères de la cellulose*
- *mystères de l’eau sous pression*
- *mystères à la source de l’eau*
- *mystères de l’économie circulaire*



“ — **AU PROGRAMME** — ”
Visite de 2 entreprises avec une enquête à mener, atelier créatif bois, déjeuner en toute convivialité dans un tiers lieu.

Libérez
le journaliste
qui est en vous !

Activité cohésion
et découverte

BON A SAVOIR

- Au départ de Gujan-Mestras
- Prévoir 1/2 journée ou 1 journée d’activité suivant le circuit choisi
- De 6 à 15 participants par équipe de 3 ou 4
- Chaque équipe doit disposer de son propre véhicule (prévoir une place pour le guide)
- Trajet : entre 30 et 90 km en fonction du circuit

Nos visites et découvertes

Visite d'une Rhumerie artisanale

P

longez dans une visite guidée autour du monde, autour du rhum... Venez découvrir tous les secrets de fabrication des rhums arrangés de cette rhumerie artisanale lors d'une expérience immersive et sensorielle. A vous d'observer, de sentir et bien entendu... de goûter !

Et si vous le souhaitez, agrémentez votre dégustation de rhums arrangés avec des accompagnements divers et variés qui raviront vos papilles !

BON A SAVOIR

- La Teste de Buch
- Prévoir 2h d'activité
- A partir de 10 participants et jusqu'à 30 personnes maximum par créneau
- Toute l'année



Pour toutes informations complémentaires ou pour réserver
notre équipe commerciale est à votre écoute !

Par mail : groupes@terraostra.com

Par téléphone : 07.88.71.77.28

Nous imaginons et créons pour vous votre projet !



Nos activités immersives

Après une séance de travail, participez à un atelier créatif autour du bois

Laissez libre court à votre imagination grâce à un atelier créatif autour du bois ! Après une bonne séance de travail dans une salle de réunion au cœur d'un espace de coworking, vous partagerez un moment convivial et insolite dans un atelier. Cette activité vous permettra de découvrir en équipe, le plaisir de créer ensemble.

Le ou les objets créés trouveront, sans aucun doute, leur place dans votre entreprise et vous rappelleront ce très bon moment passé tous ensemble.

BON A SAVOIR

- Gujan-Mestras
- Location de la salle de travail à la 1/2 journée
- Prévoir en plus 3h d'activité bois
- De 3 à 12 personnes maximum
- Toute l'année
- Possibilité d'organiser le repas du midi sur place



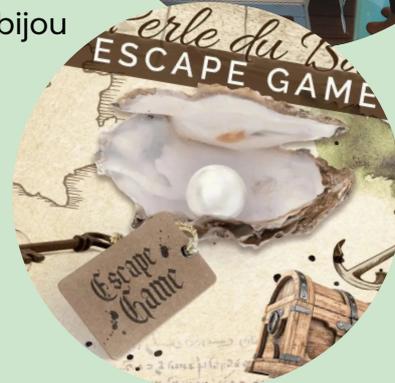
Escape game "La perle du Bassin"

Venez vivre en équipe une expérience originale et stimulante où il vous faudra coopérer, analyser et manipuler divers éléments autour d'une table de jeu.

Votre mission ? Libérer la plus grosse perle huître au monde, actuellement exposée à la Maison de l'Huître, avant qu'elle ne s'autodétruisse. Ingéniosité, logique, dextérité et travail d'équipe seront nécessaires pour triompher. Une équipe, une mission, un bijou inestimable, 60 minutes ... A vous de jouer !

BON A SAVOIR

- Port de Larros à Gujan-Mestras
- Prévoir 1h15 d'activité
- Jusqu'à 30 personnes
- D'octobre à mai
- Nous pouvons aussi vous proposer l'activité sur votre lieu de séjour



Nos activités immersives

Balade en trottinettes tout terrain

Vivez une expérience unique et découvrez le Bassin d'Arcachon autrement avec des trottinettes électriques tout terrain !

Véritable mélange entre le VTT et la trottinette standard, vous allez pouvoir ressentir les nouvelles sensations du sport de glisse tout en profitant des paysages authentiques de notre région.

Accompagnés de professionnels, vous aurez l'occasion de vivre un moment privilégié qui vous permettra d'accéder à des endroits à la fois insolites et paisibles.



“ Pour les groupes avec beaucoup de participants, possibilité de coupler avec une location de vélos électriques à s'échanger au cours du circuit ”

BON A SAVOIR

- Départ de Gujan-Mestras
- Prévoir 1h à 1 journée d'activité selon le circuit choisi
- Port du casque obligatoire (fourni)
- Jusqu'à 12 participants
- D'avril à octobre



Golf

Vous souhaitez réaliser le coup parfait et apprendre à pincer la balle ou encore à maîtriser le swing ? Pour cela, rien de mieux qu'un cadre privilégié de 120 hectares dans un environnement calme en plein milieu de la pinède !

Grâce à deux parcours de 9 et 18 trous, devenez de vrais professionnels (ou amateurs) du club de golf !

Et pour les moins aguerris, les enseignants vous donnent rendez-vous sur le parcours école pour une initiation en petit groupe et toujours dans la bonne humeur !

BON A SAVOIR

- Gujan-Mestras
- Toute l'année



Nos activités immersives

Balade en Jet Ski

Venez renforcer votre cohésion d'équipe avec une randonnée en jet-ski. Lors d'une expérience inoubliable, Sylvain et son équipe allieront à la fois découverte du Bassin d'Arcachon et sensations sur l'eau aux commandes d'un jet-ski.

Vous aurez l'occasion d'approcher les célèbres Cabanes Tchanquées, le banc d'Arguin et la Dune du Pilat. Attention, il vous faudra tendre l'oreille et ouvrir grand vos yeux tout au long du circuit ... Un quizz vous attend au retour sur le port !

BON A SAVOIR

- Départ depuis Gujan-Mestras avec une navette jusqu'au Port de Larros (selon la marée)
- Départ depuis le port d'Arcachon (selon la marée)
- De 2 à 16 personnes
- De 1 à 2 personnes par Jet Ski
- Prévoir 1h à 2h d'activité
- D'avril à fin septembre
- Équipement intégral prêté en avant et après saison si besoin
- Vestiaire avec douche sur place



Balade en Kayak de mer

Laissez-vous glisser au fil de l'eau et découvrez des sites naturels remarquables ! Vous partirez à l'aventure, avec Dorian, à bord de kayaks biplaces ou triplaces pour découvrir le Bassin d'Arcachon tel que vous ne l'avez jamais vu : de sa source à son embouchure, entre eau douce et eau salée !

Que ce soit, pour une journée ou seulement pour quelques heures, selon le circuit choisi, Dorian vous donne rendez-vous afin de partager sa passion du kayak et de notre région.

BON A SAVOIR

- Départ depuis la plage de la Hume à Gujan-Mestras
- Prévoir 2h d'activité
- Peut être couplé avec l'activité paddle



Nos activités immersives

Descente de la Leyre en canoë

Embarquez à bord de canoës, monoplaces ou biplaces, pour une descente de la Leyre hors du temps. Au fil de l'eau, vous aurez le bonheur de découvrir, au cœur du Bassin d'Arcachon, celle que l'on surnomme la « petite Amazone ». La possibilité de serpenter au sein d'une forêt galerie et d'y découvrir sa faune s'offre à vous !

Tous les ingrédients sont ainsi réunis pour vous faire vivre une expérience unique, qui saura vous séduire, au sein de ce véritable écrin de verdure, encore préservé.

BON A SAVOIR

- Départ depuis Le Teich puis navette jusqu'au point de départ
- Prévoir 2 à 2h30 de balade (sans encadrant)
- A partir de 6 personnes
- Parcours d'environ 10 km
- Savoir nager



Activité Paddle

Laissez-vous glisser au fil de l'eau avec cette activité nautique : le stand up paddle ! Vous y découvrirez la magnifique plage de la Hume, spot idéal pour pratiquer de cette activité.

Vous partirez en compagnie de Frédéric et de Stéphanie pour découvrir et partager leur passion commune lors d'une balade le long du littoral : un véritable moment de convivialité sur l'eau ! Et attention à la chute !

BON A SAVOIR

- Plage de la Hume à Gujan-Mestras
- Prévoir 1h d'activité par groupe
- De 8 à 12 personnes par créneau
- D'avril à octobre
- Prêt de combinaison en avant et fin de saison si nécessaire
- Sanitaires sur place



Nos activités immersives

Atelier de mixologie

Et si vous appreniez à réaliser vos propres cocktails ? Ça vous tente ? Alors venez partager un moment convivial dans une rhumerie artisanale.

Après une visite de la rhumerie, Julien, mixologue ambassadeur, partagera avec vous tout son savoir-faire lors d'un atelier de mixologie autour du rhum ! Ce partage de connaissances vous permettra de créer des cocktails originaux, à reproduire lors de soirées ou évènements. Vous épaterez à coup sûr famille, amis et collègues...

BON A SAVOIR

- La Teste de Buch
- Prévoir 2h d'activité
- De 10 à 30 personnes
- Toute l'année

Atelier d'œnologie par un ancien sommelier de l'Élysée

Philippe MAUDUIT vous fait voyager ici sur les chemins du goût. En toute simplicité, dans une ambiance conviviale et avec beaucoup d'humour, l'ancien sommelier de l'Élysée vous donne toutes ses techniques de dégustation !

Cette rencontre gourmande vous permet d'acquérir les méthodes de dégustation et de désacraliser, par la même occasion, le monde parfois complexe et fascinant du vin, pour qu'il devienne un plaisir pour tous !

Lors de vos prochaines soirées entre amis, entre collègues ou en famille, vous ne chercherez plus les mots pour parler du vin, aborderez l'univers de Bacchus et ferez, pourquoi pas, sensation avec des anecdotes venues directement de l'Élysée !

En soirée ou en journée... Sans modération !

BON A SAVOIR

- Prévoir environ 2h
- Jusqu'à 20 participants
- Le sommelier peut se déplacer sur votre lieu de séjour
- Toute l'année



Nos activités immersives

Dégustation d'huîtres à la cabane

Et si on vous parle "du goût d'ici", à quoi pensez-vous ? Aux huîtres bien entendu !

Vous les aimez plutôt onctueuses, fondantes, légèrement iodées ou alors avec une petite note de noisette ? En fonction de l'endroit où elles ont poussé, les huîtres développent des caractéristiques sensorielles différentes. Alors, pour découvrir les 4 terroirs ostréicoles du Bassin d'Arcachon, rien de mieux que d'aller déguster directement chez les producteurs, dans leurs cabanes traditionnelles !

Les huîtres se dégustent à n'importe quelle heure ! Alors vous n'avez plus d'excuses ! Vous trouverez bien un petit moment au cours de votre séjour pour faire une halte dans une cabane de dégustation, histoire de savourer, par la même occasion, une pause conviviale et relaxante au bord de l'eau.

BON A SAVOIR

- Sur l'un des ports de Gujan-Mestras
- Plusieurs formules proposées
- Toute l'année



Pour toutes informations complémentaires ou pour réserver notre équipe commerciale est à votre écoute !

Par mail : groupes@terraostracom

Par téléphone : 07.88.71.77.28

Nous imaginons et créons pour vous votre projet !



Nos balades en bateaux

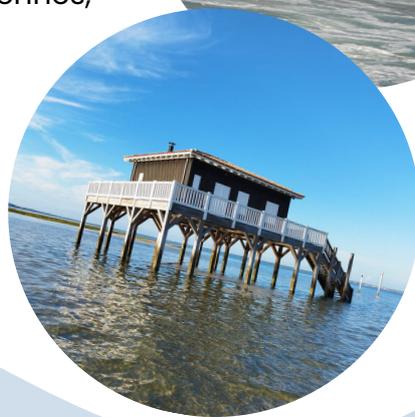
Découverte du Bassin d'Arcachon depuis l'eau Le tour de l'Île aux oiseaux

Destination le cœur du Bassin d'Arcachon pour admirer l'île aux oiseaux et observer les célèbres Cabanes Tchanquées, silhouettes emblématiques qui veillent sur cet environnement merveilleux.

Vous approcherez les parcs à huîtres et longerez les traditionnels villages ostréicoles de la Presqu'île du Cap-Ferret. Vous terminerez votre balade par le front de mer d'Arcachon et ses villas anciennes, témoins d'un passé prestigieux !

BON A SAVOIR

- Départ depuis le port d'Arcachon
- Prévoir 2h de balade
- Toute l'année



La littorale “de l'Île aux portes de l'Océan”

Ce circuit complet vous emmène à la découverte de magnifiques paysages et des plus beaux sites du Bassin d'Arcachon.

Après le cœur du Bassin d'Arcachon et les villages ostréicoles du Cap-Ferret, cette balade vous ouvre les portes du large : les plages océanes, la majestueuse Dune du Pilat et le célèbre banc d'Arguin !

BON A SAVOIR

- Départ depuis le port d'Arcachon
- Prévoir 3h de balade
- Toute l'année



Nos balades en bateaux

Le petit tour des bateliers

Vous disposez de peu de temps mais ne voulez pas passer à côté d'une découverte du Bassin d'Arcachon depuis l'eau ? C'est la balade qu'il vous faut !

Embarquez pour une balade d'environ une heure et direction l'île aux oiseaux pour admirer nos célèbres Cabanes Tchanquées et approcher les parcs à huîtres!

BON A SAVOIR

- Départ depuis le port d'Arcachon
- Prévoir 1h de balade
- Toute l'année



Privatisation

Vous souhaitez organiser votre propre évènement pour un anniversaire, un mariage, un séminaire ou tout simplement pour passer un bon moment inoubliable et atypique ?

Tout est possible ! Privatisez un bateau et faites nous part de vos demandes : repas à bord, cocktails, apéritifs... Nous nous adaptons à vos envies !

Alors n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus ...

BON A SAVOIR

- Départ depuis le Port d'Arcachon
- Temps d'activité selon le circuit et la demande (nous contacter)
- Toute l'année



Nos balades en bateaux

Balade privative en bateau 9 places

Venez vivre un moment idyllique le temps d'une balade en bateau avec Fred ! Cet enfant du pays est à votre écoute, lors d'une croisière privative sur son bateau.

En fonction de la balade que vous aurez choisie, vous aurez l'occasion d'approcher les lieux emblématiques du Bassin d'Arcachon : Les Cabanes Tchanquées, l'île aux oiseaux, la Presqu'île du Cap Ferret, sans oublier la Dune du Pilat bien entendu !

Nous vous promettons un paysage magique, le calme et la beauté du Bassin d'Arcachon !

BON A SAVOIR

- Départ depuis le petit port d'Arcachon
- Balades à la carte, vous choisissez la durée
- 9 personnes maximum
- Toute l'année
- Pique-nique autorisé à bord
- Petite restauration possible à bord sur demande (huîtres, planche de charcuterie)

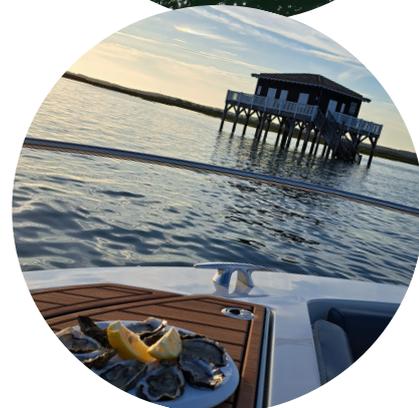
Balade à bord d'une Pinasse traditionnelle

Réservez votre croisière privative entre collègues à bord d'un des bateaux les plus traditionnels du Bassin d'Arcachon : la pinasse ! Au fil de l'eau, vous découvrirez tous les plus beaux bijoux du Bassin : Cabanes Tchanquées, Ile aux oiseaux, parcs à huîtres, banc d'Arguin, Presqu'île du Cap-Ferret, sans oublier, la majestueuse Dune du Pilat.

Ces lieux plus idylliques les uns que les autres et ce mode de navigation vous laisseront des souvenirs inoubliables d'un moment passé ensemble, hors du temps !

BON A SAVOIR

- Départ depuis le petit port d'Arcachon
- Plusieurs circuits proposés
- 11 personnes maximum
- Pique-nique autorisé à bord
- Petite restauration possible à bord sur demande (planches, huîtres, plateaux de fruits de mer...)



Nos balades en bateaux

Pour toutes informations complémentaires ou pour réserver
notre équipe commerciale est à votre écoute !

Par mail : groupe@terraostr.com

Par téléphone : 07.88.71.77.28

Nous imaginons et créons pour vous votre projet !



Nos services annexes

Côté restauration

Restaurants

Vous souhaitez une journée ou un séjour clés en main, restauration comprise? Nous avons sélectionné pour vous des restaurants traditionnels au cœur ou à proximité des ports ostréicoles de Gujan-Mestras pour une ambiance "Bassin". Vous apprécierez leur cuisine à base de produits frais et de saison; des plats diversifiés et raffinés.

Pour cette raison, nous ne fournissons pas de menus déjà établis. Chaque restaurant a pris le parti de vous proposer systématiquement des menus en fonction de votre budget et de vos envies.

Traiteurs

Envie d'originalité, vous souhaitez déjeuner dans des lieux atypiques, en extérieur ou directement sur votre lieu de séjour ou de séminaire ? Nous proposons également un service traiteur qui ne manquera pas de vous surprendre et de vous combler. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour en savoir plus.

Dégustation d'huîtres à la cabane

Et si on vous parle du goût d'ici, à quoi pensez-vous? Aux huîtres bien entendu! Alors rendez-vous dans une cabane d'ostréiculteur pour un moment typiquement "Bassin". Optez pour une dégustation d'huîtres! Vous pourrez les accompagner de crevettes, bulots, bigorneaux, pâté avec un verre de vin. Mais attention, les cabanes de dégustation ne sont pas des restaurants! La législation des ports ne permet pas aux producteurs de servir autre chose. Alors, inutile de leur demander un dessert, un soda ou bien même un café! Ils ne seront pas en mesure de vous satisfaire!

Ici, les huîtres se dégustent à n'importe quelle de la journée. Alors, vous n'avez plus d'excuses et trouverez bien un moment au cours de votre séjour pour faire une halte dans une cabane de dégustation!

Une pause gustative, conviviale et relaxante au bord de l'eau s'offre à vous!



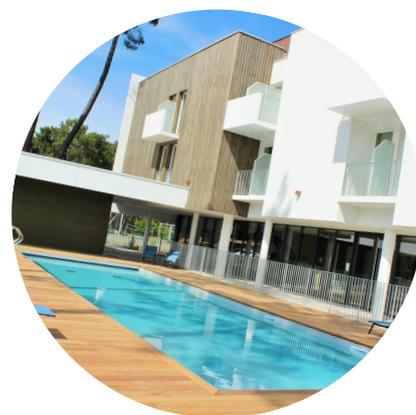
Nos services annexes

Côté hébergements

Que ce soit pour un séminaire, une simple réunion de travail ou une sortie cohésion entre collègues, pour créer un lien, vous retrouver ou bien travailler, les hôtels et résidences de tourisme de Gujan-Mestras et ses alentours vous accueillent toute l'année. De l'hôtel 3*, au bungalow ou cottage au cœur de la pinède, à vous de faire votre choix.

Hôtels

Gujan-Mestras vous invite à séjourner au bord du Lac de la Magdeleine, au cœur de la zone du Bassin des loisirs. 3* ou 2*, les hôtels sauront vous accueillir avec chaleur pour passer un agréable moment sur le Bassin d'Arcachon.



Campings et résidences hôtelières

Vous cherchez un hébergement différent, plus proche de la nature, en chalet, mobile-home ou bien lodge? Vous avez ici la solution pour un dépaysement total et pour côtoyer vos collaborateurs et collègues autrement. Vous apprécierez ces domaines situés dans un écrin de nature au cœur de la pinède.



En fonction de vos attentes, nous choisirons avec vous le lieu qui conviendra le mieux à vos besoins et envies. Bref, vous l'avez compris, il y en a pour tous les goûts!

Nos services annexes

Locations de salles

Vous avez choisi le Bassin d'Arcachon comme destination pour votre réunion de travail, séminaire, congrès. Vous vous êtes tournés vers Gujan-Mestras et ses alentours pour l'authenticité des lieux et le dépaysement. Maintenant à nous de vous trouver l'endroit adapté à votre évènement !

- petites salles de travail conviviales de 8 à 12 personnes
- différentes salles de réunions modulables pouvant accueillir jusqu'à 130 personnes (restauration sur place possible)
- amphithéâtre/salle multimédia de 90 places (restauration sur place possible)
- salle de congrès/spectacles, d'une capacité de 600 places.

A chaque évènement, un site bien spécifique !

Locations de vélos

Vous avez choisi l'activité Vel'ostréitou proposée par notre service ou bien souhaitez découvrir par vous-mêmes, à vélo, le Bassin d'Arcachon et sortir des sentiers battus? Vous êtes plutôt vélo traditionnel ou bien électrique? Nous vous offrons la possibilité de louer des vélos, à la journée ou plus ! Livraison possible sur le sud Bassin d'Arcachon.



A BIENTÔT

Conditions générale de vente

Par la signature du contrat de réservation, le client du service groupes de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras / Terra Ostra, certifie avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente préalablement et les approuve entièrement.

Article 1 - Dispositions générales

1.1 Dans le cadre du code du tourisme, le service groupes de l'Office de Tourisme / Terra Ostra peut se livrer ou apporter son concours, dans l'intérêt général, et dans sa zone géographique d'intervention et plus généralement sur le Bassin d'Arcachon, à l'organisation ou la vente de voyages ou de séjours collectifs, de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, notamment la délivrance de titres de transports, la réservation de chambres dans des établissements hôteliers ou dans des locaux d'hébergement touristique et la délivrance de bons d'hébergement ou de restauration, de services liés à l'accueil touristique, notamment de visites culturelles de musée ou tout autre site touristique, d'activités de loisirs, ainsi qu'à l'organisation d'événements et de manifestations diverses dès lors que ces opérations incluent tout ou partie des prestations citées et dès lors également que celles-ci permettent de faciliter l'accueil ou d'améliorer les conditions de séjour des touristes.

Article 2 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les termes et conditions d'accès aux prestations du service groupes. Elles s'appliquent tant aux forfaits touristiques, aux packages, qu'aux prestations sèches proposées par le service groupes, destinés aux groupes et réservés directement auprès de ce dernier dont les coordonnées sont identiques à l'Article 3 ci-après.

La vente de prestations touristiques est régie par le Titre 1er du Livre II du Code du Tourisme relatif à l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les Conditions Spécifiques éventuelles s'appliquent à toute réservation passée auprès du service groupes de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras / Terra Ostra, en son nom et au nom de ses partenaires.

Le client est invité à lire attentivement et accepter les présentes Conditions Générales de Vente, qui sont fournies lors de l'envoi du devis et automatiquement annexées à ce dernier.

Article 3 - L'organisateur / vendeur

L'ensemble des Prestations objets des présentes est organisée et commercialisées par :

L'Office de Tourisme de Gujan-Mestras - service groupes / Terra Ostra

37 Avenue de Lattre de Tassigny

33470 Gujan-Mestras

Tel : +33 (0)7.88.71.77.28

Email: groupes@gujanmestras.com

Site internet: www.gujanmestras.com

SIRET: 493 568 307 00026 / Code APE: 7911Z / TVA intra communautaire: FR 30493568307

Forme Sociale: EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial)

Assurance: Responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de SMACL Assurances, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cedex 9, France.

Garantie financière: ASPT, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS.

L'office de Tourisme de Gujan-Mestras / Terra Ostra est titulaire d'une licence N° immatriculation IM03318005 au registre des opérateurs de voyages et de séjours tenu par Atout France.

Articles 4 - Informations générales

Il est expressément précisé conformément aux dispositions de l'article L. 211-9 du Code du Tourisme que les informations figurant sur nos différents supports de communication, notamment sur nos brochures et sur notre site internet peuvent faire l'objet de modifications qui seront portées à la connaissance du client préalablement à la conclusion du contrat, étant précisé que certaines visites, animations, restaurants ne sont ouverts qu'à certaines saisons et peuvent être fermés ou supprimés sans préavis. Certaines activités peuvent également être conditionnées à l'inscription d'un nombre minimum de participants.

Il peut également advenir que certaines activités proposées et indiquées sur nos différents supports de communication soient supprimées ou annulées notamment à raison de circonstances exceptionnelles et inévitables ou en cas de force majeure. Ce risque, indépendant de la volonté de l'Office de Tourisme et de ses partenaires, fait partie intégrante du contrat que le client conclut.

Par ailleurs, le service groupes décrit les hôtels et autres établissements le plus précisément possible. Toutefois en raison de travaux d'entretien réalisés régulièrement, certains équipements ou services peuvent être temporairement fermés, supprimés ou modifiés après publication de nos documents.

L'Office de Tourisme, agissant au nom de ses partenaires, fait son maximum pour fournir des photos et descriptifs donnant un aperçu des prestations proposées. Ces photos ou illustrations ont pour objet d'indiquer la catégorie ou le degré de confort des prestations concernées.

Article 5 - Formation du contrat

Il est rappelé que toute commande de l'une ou plusieurs des prestations proposées par le service groupes de l'Office de Tourisme suppose l'adhésion sans restriction ni réserve du client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles sont visibles et consultables sur le site internet de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras (www.gujanmestras.com) rubrique service groupes et jointe au contrat de réservation.

Préalablement à la conclusion du contrat, le service groupes doit communiquer au client les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que mentionnés dans l'article R. 211-4 du Code Tourisme (voir article 22 des présentes).

Réservation: Toute réservation est ferme et définitive sauf en cas d'annulation dans les conditions prévues aux articles 16 et 17 des présentes Conditions Générales de Vente.

Confirmation écrite: Le service groupes de l'Office de Tourisme / Terra Ostra s'engage à confirmer au client, par écrit électronique ou papier avant le début des prestations commandées, la teneur des prestations réservées, à fournir les conditions générales de vente et à communiquer l'adresse à laquelle le client peut présenter ses réclamations.

Le client s'engage à remettre au service groupes de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras / Ostra les Conditions Générales de Vente datées et signées à la signature du contrat.

Article 6 - Prix / devis

Les prix sont indiqués en euros, TVA comprise. Un devis est établi en fonction de la nature du groupe et de ses participants, d'un nombre minimum de participants, d'un jour d'arrivée et de départ et des prestations choisies.

Les prix ne comprennent pas l'acheminement, le transport sur place (sauf si compris dans le contrat), la taxe de séjour en cas d'hébergement à régler au prestataire directement, les dépenses à caractères personnel.

Le prix de la prestation touristique ne pourra être modifié par le service groupes après la formation du contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du Tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la prestation touristique, en fonction des variations des prix de transport résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, de l'imposition de redevances et taxes différentes aux prestations proposées ou des taux de change en rapport avec le contrat. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres. En aucun cas le client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du contrat.

Les prix catalogue n'ont de valeur contractuelle que s'ils sont confirmés lors de la réservation, toute situation économique pouvant influencer sur les tarifs.

Les prix comprennent les frais d'organisation; cette dernière englobe la négociation entre le service groupes de l'Office de Tourisme / Terra Ostra et les prestataires, la mise en place des conventions de partenariat, la conception du produit, le suivi du dossier, les assurances contractées par l'office de Tourisme de Gujan-Mestras / Terra Ostra.

Article 7 - Réservation

La réservation devient ferme par l'envoi du contrat de réservation signé et complété par le client, la signature des Conditions Générales de vente et du règlement de 30% du montant du contrat par virement bancaire. Pour les établissements publics compte tenu des spécificités de la comptabilité publique, l'acompte n'est pas demandé mais un "bon de commande" émis par l'établissement sera nécessaire.

L'envoi devra être adressé au Service groupes de l'Office de Tourisme - 37 avenue de Lattre de Tassigny - 33470 Gujan-Mestras ou bien par mail à groupes@gujanmestras.com.

Toute réservation ne pourra être assurée par le service groupes qu'en fonction des disponibilités des prestataires de service.

Le client devra communiquer par écrit l'effectif définitif de participants au service groupes au minimum 7 jours avant le premier jour d'exécution de la prestation. Le nombre de participants définitif devra être conforme au minimum et maximum de communication du nombre de participants prévus au contrat. A défaut de communication du nombre de participants ou en cas de non respect des minimums et maximums prévus au contrat, le service groupes se réserve le droit de résilier le contrat sans indemnité au client.

Article 8 - Conditions de réalisation des prestations

8-1 La durée de chaque prestation est celle stipulée sur le contrat de réservation. Le client ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

8-2 Les horaires indiqués sont à respecter strictement afin de garantir le bon déroulement de la prestation. Le client est tenu de contacter directement le prestataire pour l'informer de tout retard ou demande de modification d'un horaire. En cas de demande formulée en ce sens ou de retard, en particulier sans information préalable de la part du client, la prestation concernée est garantie selon le bon vouloir du prestataire et sa durée pourra être réduite. En cas d'impossibilité pour le prestataire d'attendre le client retardataire, celui-ci essaie de proposer un report d'activité. Si aucun horaire ou date de substitution ne peut être trouvée, seul le client est responsable de son retard et une pénalité de 100% du montant de la prestation sera facturée. Le client n'est fondé à obtenir aucune indemnisation si à raison de son retard, la durée de la prestation a été réduite.

Il peut advenir que certaines activités proposées par les prestataires soient supprimées notamment pour des raisons climatiques, en cas de force majeure, ou lorsque le nombre de participants requis mentionné au contrat pour la réalisation de l'activité n'est pas atteint. L'annulation d'une quelconque activité pour ces motifs ne saurait en tout état de cause entraîner un quelconque dédommagement au profit du client par le service groupes de l'Office de Tourisme / Terra Ostra.

8-3 La nature et composition du groupe doivent être conformes à celles annoncées par le client lors de la signature du contrat.

8-4 Le client s'engage au nom de son groupe à respecter les consignes de sécurité données par le prestataire en charge de l'activité réservée. Le service groupes de l'Office de Tourisme / Terra Ostra ne sera en aucun cas responsable d'un quelconque problème survenu en marge du groupe ou occasionné par un participant n'ayant pas suivi le groupe ou ayant un comportement inapproprié ou qui a raison d'un refus de respect des consignes de sécurité n'a pas été autorisé à participer en totalité ou partiellement aux activités par le prestataire encadrant.

Article 9 – Suppléments et modifications par le client

Toute prestation non prévue dans le forfait devra être réglée sur place ou fera l'objet d'un nouveau contrat de dernière minute. Le client ne peut, sauf accord du service groupe, modifier le déroulement de son séjour. Les frais de modifications non acceptées par le service groupes restent à la charge du client. En cas de non-utilisation du fait du client, les bons d'échange ne seront pas remboursés.

Article 10 – Modalités de règlement

Un acompte de 30% du contrat est à verser au service groupes de l'Office de Tourisme / Terra Ostra à la signature du contrat par virement bancaire. La réservation ne sera validée qu'à partir de ce moment là. En l'absence de ce versement, l'option ne sera pas conservée. Pour les établissements publics l'acompte n'est pas demandé mais un "bon de commande" émis par l'établissement sera nécessaire.

Le solde devra être réglé à réception de la facture envoyée par l'Office de Tourisme au client, une fois la ou les prestations effectuées et éventuellement ajustée en fonction du nombre final de participants.

Le client s'engage à régler sa facture dans les plus brefs délais et après avoir reçu le titre exécutoire émis par le Trésor Public par:

- virement bancaire ou administratif
- Par carte bancaire (excepté la carte du réseau "American Express").

Article 11 – Bons d'échange

Une fois le contrat de réservation signé et au plus tard une semaine avant la date de la prestation, le service groupes adresse au client des bons d'échange correspondant à chaque prestation réservée, que celui-ci devra remettre aux différents prestataires. Les bons d'échange mentionnent, la date, l'heure, la nature de la prestation avec descriptif et le nombre de participants. Les prestations non consommées, du fait d'un retard ou d'une interruption du voyage, resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 12 – Absence de droit de rétractation

L'article L.221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autre que d'hébergement résidentiel, de services de transports de biens, de location de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'article L.221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques.

Le service groupes de l'Office de Tourisme / Terra Ostra se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L.221-28 ou L.221-2 du code de la consommation, le Client ne disposera d'aucun droit de rétractation.

Article 13 – Modification par le service groupes de l'Office de Tourisme d'un élément substantiel du contrat

Lorsqu'avant la date prévue du début de la prestation, le service groupes se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, après en avoir été informé par le service groupes par tous moyens:

- soit résilier son contrat et obtenir, le remboursement immédiat des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date telles que définies à l'article 16 des présentes conditions générales de vente;

- soit accepter la modification ou la substitution de prestation proposée par le service groupe, un avenant au contrat précisant les modifications apportées étant alors signé par les parties. Si la prestation de substitution est moins chère que la prestation commandée, le trop-perçu sera restitué au client après la prestation. L'acceptation du client sera reconnue d'office s'il ne s'est pas manifesté dans les 48h ouvrés.

Article 14 – Modification du nombre de participants

Le contrat mentionne soit un nombre déterminé de participants soit une fourchette avec un minimum et un maximum. Dans ce cas, le client confirme le nombre définitif par mail ou par courrier 7 jours ouvrés avant la date de la première prestation.

Dans le cas où le nombre de participants, présents le jour de la prestation serait inférieur à celui réservé, aucun remboursement ne sera accordé si le service groupes n'a pas été informé par écrit (mail ou courrier) 7 jours ouvrés avant la date de la prestation. C'est le nombre de personnes précisé sur le contrat qui sera facturé.

Dans le cas où le nombre de participants serait supérieur à celui indiqué dans le contrat de réservation, le tarif de la prestation sera proportionnellement augmenté, sur la base du tarif individuel mentionné sur la réservation. Le service groupes peut refuser cette augmentation si les prestataires ne sont pas en mesure d'y faire face.

Article 15 – Cession du contrat par le client

Le client peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer la prestation. Dans ce cas le client est tenu d'informer le service groupes de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation. La cession du contrat doit s'effectuer à prix coûtant. Le cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement vis-à-vis du vendeur, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Article 16 – Annulation du fait du client

Toute annulation par le client partielle ou totale doit être notifiée par lettre recommandée au service groupes ou bien par mail s'il s'agit d'une annulation de dernière minute. Une annulation envoyée directement aux prestataires touristiques ou aux prestataires ne sera pas considérée comme valable et restera due en totalité.

En cas d'annulation, pour les prestations à la journée, les sommes exigibles seront les suivantes:

- Au-delà de 30 jours, les versements déjà perçus par l'Office de Tourisme seront intégralement reversés à l'exception des frais d'organisation qui seront conservés par l'Office de Tourisme dans leur intégralité.
- Entre 15 et 30 jours avant la date d'exécution du contrat, 30% du montant des prestations prévues et l'intégralité des frais d'organisation figurant sur le contrat de réservation.
- Entre 14 et 8 jours avant le premier jour d'exécution de la prestation, 50% du montant des prestations prévues et l'intégralité des frais d'organisation figurant sur le contrat de réservation.
- Moins de 8 jours avant le premier jour d'exécution de la prestation ou non présentation, 100% du montant total figurant sur le contrat de réservation.

En cas d'annulation, pour les séjours, les sommes exigibles seront les suivantes:

- Au-delà de 6 mois, les versements déjà perçus par l'Office de Tourisme seront intégralement reversés à l'exception des frais d'organisation qui seront conservés par l'Office de Tourisme dans leur intégralité.
- Entre 6 mois et 31 jours avant la date d'exécution du contrat, 30% du montant des prestations prévues et l'intégralité des frais d'organisation figurant sur le contrat de réservation.
- Entre 30 jours et 21 jours avant le premier jour d'exécution de la prestation, 50% du montant des prestations prévues et l'intégralité des frais d'organisation figurant sur le contrat de réservation.
- Entre 20 jours et 8 jours avant le premier jour d'exécution de la prestation, 75% du montant des prestations prévues et l'intégralité des frais d'organisation figurant sur le contrat de réservation.
- Moins de 8 jours avant le premier jour d'exécution de la prestation ou non présentation, 100% du montant total figurant sur le contrat de réservation.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement. Il est entendu que les pénalités ainsi retenues seront reversées aux prestataires respectifs. Dans tous les cas, le service groupes conservera sa rémunération.

Si le client a contracté une assurance annulation, il convient de se reporter aux conditions de remboursement prévues dans le contrat d'assurance.

Article 17 – Annulation du fait du vendeur

17-1 annulation avant départ

Dans le cas où le service groupes annule les prestations avant le départ du client, ce dernier en est informé par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé réception. Le client obtiendra alors le remboursement immédiat des sommes versées.

17-2 annulation en cours d'exécution de la prestation

Lorsqu'en cours d'exécution du contrat, après départ du client, le service groupes se trouve dans l'impossibilité de fournir la totalité ou une part prépondérante des services prévus au contrat, représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par le client, le service groupes peut proposer une prestation de remplacement à celle initialement prévue en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si la prestation acceptée par le client est de qualité inférieure, l'Office de Tourisme lui remboursera la différence de prix.

L'office de Tourisme / Terra Ostra en accord avec le prestataire se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute prestation susceptible de mettre en danger la sécurité du client du fait d'événements indépendants de sa volonté (tempête, violentes intempéries, etc...). Dans ce cas, la prestation ne sera pas facturée au client et les sommes déjà perçues en acompte restituées (se référer à l'article 18 présentes conditions).

Article 18 – Circonstances exceptionnelles et inévitables

Tout événement qui crée une situation échappant au contrôle du professionnel comme du voyageur et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Article 19 – Assurance

L'Office de Tourisme / Terra Ostra a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de SMACL afin de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle qu'il pourrait encourir en sa qualité d'organisme local de tourisme autorisé à commercialiser des produits.

Le client est responsable et garantit l'Office de Tourisme de tous les dommages survenant de son fait ou du fait des participants (dommages matériels et dommages causés aux tiers notamment). Il est invité à souscrire un contrat d'assurance, notamment une assurance responsabilité civile et dommages, couvrant les conséquences de ses activités.

Le prix fixé par l'Office de Tourisme / Terra Ostra ne comprend aucune assurance. Le service groupes remettra au client les coordonnées de plusieurs assurances annulation avec le contrat de réservation et celui-ci pourra sans lien avec l'Office de Tourisme décider de contracter avec l'une d'elles dans les conditions définies par celles-ci.

Article 20 – Réclamations / litiges

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste du service groupes, les données conservées dans le système d'information, notamment dans les outils de messagerie électronique utilisés par le service groupes, ont force probante quant au devis passé et à l'exécution des obligations des parties. Les données sur support informatique ou électronique conservées par le service groupes constituent des preuves et, si elles sont produites comme moyens de preuve par le service groupes de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras / Terra Ostra dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Toute réclamation relative à une prestation délivrée sous la responsabilité du service groupes dans le cadre de l'exécution du contrat de séjour conclu avec le client doit être faite soit directement sur place au service groupes durant le séjour, soit adressée par lettre recommandée avec accusé réception au service groupes, dans les 10 jours suivants la date de réalisation de la prestation à l'adresse suivante:

Service groupes - Office de Tourisme de Gujan-Mestras / Terra Ostra
37 Avenue de Latre de Tassigny
33470 GUJAN-MESTRAS

A défaut, aucune réclamation ne sera admise par le service groupes.

En cas de réclamation, l'Office de Tourisme / Terra Ostra s'engage à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable en vue de résoudre le différend. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours suivant l'envoi de la réclamation, le client a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant le site internet: www.mtv.travel ou à MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17.

En cas de litiges, les Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des Tribunaux Français du ressort géographique du siège de l'Office de Tourisme.

Article 21 – Données personnelles

21-1 Données collectées

Dans le cadre de son activité de vente de séjours et prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

A ce titre, le service groupes, collecte les données à caractère personnel suivantes: prénom, nom, civilité, adresse postale, adresse courriel, numéros de téléphone, composition de la famille, particularités notées au contrat, modalités de paiement.

21-2 But poursuivi

La collecte des données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'Office de Tourisme.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle du Vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base du consentement du client. elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

Plus précisément, les finalités sont les suivantes:

- Identification des personnes utilisant et/ou réservant les prestations
- Formalisation de la relation contractuelle
- Réalisation des prestations réservées auprès du service groupes
- Gestion des contrats et réservations (notamment répartition des chambres, gestion des déplacements)
- Communication aux partenaires en vue de la réalisation des prestations par les partenaires concernés
- Comptabilité notamment gestion des comptes clients et suivi de la relation client
- Traitement des opérations relatives à la gestion clients.
- Communications commerciales et prospection, animation.

21-3 personnes autorisées à accéder aux données

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein du service groupes de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras / Terra Ostra sont les suivantes: les salariés de l'Office de Tourisme et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées par le Client, et le cas échéant, les prestataires sous-traitants de l'Office de Tourisme, participant à la réalisation et/ou l'administration des prestations et étant amené à intervenir à ce titre sur les traitements, étant alors précisé qu'en pareille hypothèse, qu'il s'agisse de partenaires ou de sous-traitant, cela est effectué dans le respect de la réglementation en vigueur.

21-4 Conservation des données

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans.

Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

Les données à caractère personnel relatives à un prospect qui ne conclurait pas de contrat de réservation avec le service groupes, sont conservées pendant une durée de 6 mois à compter de leur collecte.

Les données à caractère personnel nécessaires à l'expédition de la newsletter sont conservées tout le temps où le client ne se désinscrit pas.

Le service groupes de l'Office de Tourisme / Terra Ostra met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques e matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

21-5 Droits du titulaire des données collectées

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur d'un droit d'interrogation, d'accès, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé au responsable de traitement des données au service groupes de l'Office de Tourisme, 37 Avenue de Latre de Tassigny, 33470 Gujan-Mestras, en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

A tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (<https://www.cnil.fr>).

21-6 Opposition au démarchage téléphonique

Vous avez la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet suivant: <http://www.bloctel.gouv.fr/>.

Article 22 – Contact en cas d'urgence

En cas d'urgence survenant au cours de l'exécution du séjour ou de la prestation et ne permettant pas d'attendre la réouverture des bureaux de l'Office de Tourisme, contacter le 07.88.71.72.28.

Article 23 – Langue

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 24 – Responsabilité de Terra Ostra

24-1 responsabilité de plein droit

L'Office de Tourisme / Terra Ostra est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

L'Office de Tourisme / Terra Ostra peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au Client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L.211-16.

24.2 Limitation de la responsabilité

Conformément à l'article L211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que l'Office de Tourisme / Terra Ostra serait condamné à verser au Client pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.